



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement

Question écrite n° 6026

Texte de la question

M. Alain Marleix alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des candidats enseignants de français en Turquie. Ces derniers rencontrent de graves difficultés pour l'attribution de postes. En effet, depuis des années, l'apprentissage d'une seconde langue vivante est devenu obligatoire mais l'Éducation nationale turque n'attribue pratiquement plus de poste ou de titularisation pour l'enseignement du français. Les intéressés sont confrontés à un boycott très soutenu. Cela est dû en partie aux relations dégradées entre la Turquie et notre pays notamment concernant la reconnaissance et/ou la négation du génocide arménien. Cette attitude marque la volonté de réduire la pratique du français et progressivement d'arriver à une diminution des contingences d'enseignement du français. En résumé, le français n'est quasiment plus pratiqué en Turquie en seconde langue vivante et cet enseignement semble être voué à disparaître. La diplomatie et les représentants des pays occidentaux comme l'Allemagne sont entrés en relation avec les autorités turques pour appuyer et affirmer leurs volontés de voir la continuité de l'apprentissage de leur langue dans les programmes de l'Éducation nationale turque. Il lui demande si le Gouvernement français envisage de prendre l'attache des autorités turques pour qu'une évolution favorable se fasse jour sur ce dossier.

Texte de la réponse

Si la deuxième langue vivante est obligatoire dans les lycées turcs selon les textes, elle n'est enseignée en réalité que dans les lycées « anatoliens » (lycées publics d'excellence), moins nombreux et accueillant une population d'élèves très sélectionnée. Par ailleurs, le français est encore pratiqué à titre optionnel en deuxième langue vivante dans de nombreux établissements. Le français est également enseigné en tant que première langue vivante dans 7 lycées publics ou privés. Enfin, la Turquie compte un réseau d'établissements privés bilingues francophones et le lycée intégré de Galatasaray, qui concernent environ 10 000 élèves. Le gouvernement turc envisage d'étendre le modèle des lycées « anatoliens » à tous les lycées en 2014, ce qui ouvre des perspectives intéressantes pour une extension de l'enseignement des deuxièmes langues vivantes, et notamment du français. Au niveau des collèges, la récente mise en place de la loi sur la réforme de l'enseignement a établi un système d'options permettant d'introduire l'étude du Coran, ce que le système antérieur ne permettait pas. L'option deuxième langue vivante étrangère a également été introduite, dans le cadre du développement du plurilinguisme qui est l'un des axes stratégiques du ministère de l'Éducation nationale. Dans ce nouveau cadre, l'option « langue arabe » a été choisie par de nombreux élèves à la rentrée de septembre, de pair avec le choix très largement représenté de l'option « étude du Coran ». La demande vers d'autres langues nouvellement proposées en option, dont l'allemand et le français, a été limitée par cet engouement pour l'arabe. Les problèmes bilatéraux liés à la question du génocide arménien ont également pu contribuer à une moindre demande d'enseignement de la langue française. Le système éducatif turc est en pleine mutation, et la rentrée 2012 ne s'est pas déroulée dans des conditions optimales du fait de la récente transformation du cursus scolaire. Il faut donc attendre la stabilisation du nouveau dispositif pour tirer des conclusions et des pistes d'action plus précises. Cependant, l'ambassade de France suit de très près cette situation. Elle a proposé aux autorités éducatives turques son aide pour permettre la réintroduction du français

dans les établissements d'où il a disparu et où les parents d'élèves sont demandeurs. L'ambassade a également entamé une campagne de promotion du français auprès des établissements privés. Il faut par ailleurs garder en mémoire que les départements de pédagogie du français des universités continuent à recevoir leur quota habituel d'étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6026

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5330

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6955